

Modification du navigateur TARMED version 1.05/1.05.03: un motif d'agacement

*Dr Ernst Gähler,
membre du Comité central
de la FMH, responsable du
domaine Tarifs et conventions*

L'introduction de la nouvelle version du navigateur TARMED 1.05/1.05.03 a certainement, et cela se comprend, été un motif d'agacement pour nombre d'entre vous. La rapidité avec laquelle des modifications ont été nécessaires est inadmissible pour l'ensemble des utilisateurs comme pour la FMH. Comment cela a-t-il été possible et où sont les problèmes?

Le Conseil fédéral n'a approuvé la version 1.05/1.05.03 que le 21 novembre 2007, ce qui a inévitablement retardé son application. En raison des dispositions transitoires adoptées pour les mesures d'urgence en radiologie applicables jusqu'au 31 décembre 2007, l'introduction devait se faire au 1^{er} janvier 2008.

Et pourtant tout avait commencé dans les délais. Comme vous le savez sans doute, le groupe de travail RE III Phase 2 avait jusqu'à fin mai 2007 pour clore ses vastes travaux et cela n'a été possible que grâce à un effort considérable du groupe de travail de la FMH et des autres partenaires, à savoir santésuisse, la CTM et H+. Ainsi, le groupe de travail a pu livrer à l'OFSP son rapport final accompagné de toutes les propositions dans les délais impartis.

Dès le 1^{er} juin 2007, la balle était donc dans le camp de l'OFSP et du Conseil fédéral. Durant plus de cinq mois, les autorités ont eu connaissance de la proposition sans entreprendre quoi que ce soit, jusqu'à l'approbation de notre rapport final le 21 novembre 2007. Un tel retard est

inacceptable à nos yeux. C'est pourquoi l'automne dernier, la FMH avait demandé au Comité de direction de TARMED Suisse d'introduire de toute façon la version 1.05 du TARMED au 1^{er} janvier 2008, proposition qui fut acceptée. Le contrôle de qualité définitif (Sumex) de la version 1.05 n'a donc pu avoir lieu qu'après son approbation par le Conseil fédéral, ce qui n'a pas été sans conséquences: en effet, à la suite de la publication de la version 1.05, tant les fournisseurs de prestations que les assureurs ont constaté diverses erreurs et manques de précision en particulier dans le chapitre 39 consacré à l'imagerie médicale. Ces erreurs ainsi que d'autres encore ont été immédiatement corrigées grâce à l'extraordinaire engagement de la FMH et de ses partenaires dans le cadre d'une rencontre qui a permis de garantir la fonctionnalité de la banque de données tarifaire TARMED. C'est ainsi que la version 1.05/1.05.03, en vigueur depuis le 4 janvier 2008, a été créée. Les erreurs résiduelles ont été corrigées lors de la conférence à ce sujet qui s'est tenue le 10 janvier 2008.

En raison de l'approbation tardive par le Conseil fédéral, la version 1.05/1.05.03 du navigateur TARMED n'a donc pu être livrée que récemment. La FMH s'en excuse et s'insurge face au retard de son approbation par les autorités, alors que tous les partenaires concernés, à savoir la FMH, santésuisse, H+ et la CTM, avaient accompli leur tâche dans les délais.